

LA DÉCLARATION AUTOMATIQUE (REVENUS 2019)

VOTRE FOYER

ÉTAT CIVIL

M. RETI PATRICK

Date et lieu : 19/11/1966, TOULOUSE (31)

n° fiscal 1234567890123

Mme RETI SOPHIE

Née BRIAN

Date et lieu : 23/04/1968, REDON (35)

n° fiscal 1230987654123

Vous êtes mariés

PERSONNES À CHARGE

ET SITUATIONS PARTICULIÈRES

Vous n'avez pas d'enfant, ni de personne à charge.

Vous bénéficiez d'une demi-part fiscale au titre des cases : P



la déclaration automatique comment ça marche ?

1 Vérifiez toutes les données

- il ne doit rien manquer
- les informations doivent être correctes

2 si tout est correct et complet, vous n'avez rien à faire

Sinon :  **Déclarer en ligne**

dans votre espace particulier d'impôts.gouv.fr



Retrouvez la notice détaillée de ce document
sur impôts.gouv.fr

VOTRE ADRESSE

AU 1^{ER} JANVIER 2020 145 RUE JULIARD
76000 FECAMP



CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Aucune de vos résidences n'est équipée d'un téléviseur



VOS COORDONNÉES BANCAIRES

TITULAIRE : M. PATRICK RETI ET MME SOPHIE RETI

IBAN : FR98 1234 1234 123X XXXX XXX4 123

BIC : STYLONAIR

Si vous souhaitez juste modifier vos coordonnées bancaires, vous pouvez le faire à tout moment dans votre espace particulier sur impôts.gouv.fr, rubrique « Gérer mon prélèvement à la source ».



VOS REVENUS & CHARGES 2019 CONNUS DE L'ADMINISTRATION

Type de revenus	Montant en euros	Retenue à la source déjà payée en euros	Case
Salaires (RETI PATRICK)	32 586	1 888	1AJ
<i>DÉTAIL DU MONTANT :</i> <i>Les appareillages réunis</i>	32 586	1 888	
Pensions (RETI SOPHIE)	24 125	1 255	1BS
<i>DÉTAIL DU MONTANT :</i> <i>CNAV Au bonheur des dames</i> <i>Caisse de retraite B</i>	10 125 14 000	527 728	
Revenus de capitaux mobiliers (RCM)			
Intérêts	350		2TR
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux	350		2BH
Crédit d'impôt égal au prélèvement forfaitaire	45		2CK
Charges	Montant en euros	Case	
CSG déductible	92	6DE	
Emploi à domicile	1 200	7DB	

① Revenus issus de l'économie collaborative

Vous avez perçu des revenus issus de l'économie collaborative : ces derniers peuvent être imposables ! Pour le savoir et les déclarer correctement, rendez vous sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr/portail/economie-collaborative-et-plateformes-numeriques) dans la rubrique <https://www.impots.gouv.fr/portail/economie-collaborative-et-plateformes-numeriques>.

① Réductions et crédits d'impôt

Vous aviez des réductions ou crédits d'impôt en 2018, pensez à déclarer vos dépenses pour 2019 non reportées ci-dessus.

① Revenus de capitaux mobiliers (RCM)

Votre impôt est automatiquement calculé avec application du prélèvement forfaitaire unique sur vos revenus de capitaux mobiliers.

Vous pouvez avoir intérêt à choisir d'imposer vos RCM au barème. Dans ce cas, vous devez déclarer en cochant la case 2OP. Pour plus de détails, allez consulter la fiche <https://www.oups.gouv.fr/particulier/je-declare-je-paie-mes-impots>.



VOTRE IMPÔT ESTIMATIF D'APRÈS VOS REVENUS & CHARGES 2019 CONNUS (SI VOUS N'AVEZ RIEN À MODIFIER)

	Montant en euros
Impôt avant crédits d'impôt	4 388
Crédits d'impôt	- 645
Impôt net	3 893
Avance perçue sur réductions et crédits d'impôt en 2020	+ 150
Retenue à la source déjà payée	- 3 143
Acompte de prélèvement à la source déjà payé	- 110
Remboursement de trop-prélevé déjà obtenu	+ 50
Montant restant à payer	840

Revenu fiscal de référence 51 297

Nombre de parts 2

Ce montant, sauf cas particuliers, sera prélevé sur votre compte bancaire à partir de septembre. Si ce montant est nul, aucun prélèvement ne sera effectué.

VOTRE NOUVEAU TAUX DE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Taux du foyer	6,10 %
---------------	--------

Sauf action de votre part en 2020 dans « Gérer mon prélèvement à la source », ce taux s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2020

En cas d'option pour l'individualisation :

- taux de **Monsieur RETI PATRICK** : 7,10 %
- taux de **Madame RETI SOPHIE** : 4,60 %

Avez-vous tout vérifié ?

Si vous êtes d'accord, vous n'avez rien à faire. Votre impôt sera alors automatiquement calculé sur la base des éléments ci-dessus.

Si vous avez quelque chose à modifier ou compléter :

 **Déclarer en ligne**

dans votre espace particulier d'impôts.gouv.fr